

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune d'Esternay**  
**SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2015**

*Date de la convocation : 14 août 2015*

*Date d'affichage : 4 septembre 2015*

L'an deux mille quinze, le un septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Patrice VALENTIN, maire.

**Présents** : Alexandra BEDEL, Colette DAUTRY, Marie-France GEERAERTS, Maud MASCIO, Patricia ROYER, Sandrine ROUSSEAU, Valérie MELO, Alain ROYER, Claude BELIN, Daniel BISI, Denis TRIQUENOT, Dominique VANDIER, François PARIS, Jammes DOYEN, Jean-Luc BATONNET, Nicolas PERDREAU, Patrice VALENTIN

**Représentée** : Frédérique BORDES par Sandrine ROUSSEAU

**Absente excusée** : Nathalie FOUQUET

**Secrétaire** : Madame Alexandra BEDEL

**2015\_06\_01 - Conseil municipal : procès-verbal de la séance du 25 juin 2015 - approbation**

*Nombre de conseillers présents : 17*

*Nombre de suffrages exprimés : 18*

Sur le rapport de M. le Maire  
*A l'unanimité des membres présents et représentés,*

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 25 juin 2015.

**2015\_06\_02 - Décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales - compte rendu**

*Nombre de conseillers présents : 17*

*Nombre de suffrages exprimés : 18*

M. le Maire communique les décisions municipales prises en application de la délibération n° 2014\_3\_3 du 28/03/2014 (délégations consenties par le conseil municipal au maire)

**PREND ACTE** de 6 décisions prises par le Maire en application de la délibération sus énoncée

**2015\_06\_03 - Actualisation du tableau des effectifs du personnel communal après avis du Comité Technique du Centre de Gestion**

*Nombre de conseillers présents : 17*

*Nombre de suffrages exprimés : 18*

Sur le rapport de M. le Maire  
*A l'unanimité des membres présents et représentés,*

Vu la décision de l'assemblée du 4 juin 2015 approuvant la proposition de modifier le tableau des effectifs du personnel communal et actant que l'assemblée serait de nouveau appelée à délibérer une fois l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion recueilli,

Vu l'avis favorable émis par les membres siégeant auprès du Comité Technique le 19 juin 2015 à différentes suppressions de poste du tableau des effectifs,

**APPROUVE** l'actualisation du tableau de l'effectif du personnel communal

**2015\_06\_04 - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCPC pour la création d'un chemin piétonnier sécurisé de la Vieille rue de l'Arbre Haut à la zone artisanale La Chapelle**

*Nombre de conseillers présents : 17*

*Nombre de suffrages exprimés : 18*

Sur le rapport de M. le Maire  
*A l'unanimité des membres présents et représentés,*

Dans le cadre des travaux de viabilisation de la zone artisanale de la Chapelle, exécutés par la Communauté de Communes, la commune a manifesté sa volonté de créer un cheminement piéton sécurisé pour l'accès de cette zone à partir de la voie communale, vieille rue de l'Arbre Haut.

Dans un souci de cohérence mais également pour coordonner les interventions, optimiser les investissements publiques, il est proposé à l'assemblée d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage desdits travaux à la Communauté de Communes.

**APPROUVE** la convention sus énoncée arrêtant les conditions administratives, financières et techniques de ce transfert.

**2015\_06\_05 - Convention d'attribution d'un fonds de concours à la CCPC pour des travaux réalisés sur le réseau assainissement eaux pluviales de la commune rue Louis Poirrier et rue du 73ème RI**

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 18

Sur le rapport de M. le Maire  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

En regard du mécanisme financier adopté par la Communauté de Communes en lien avec l'évaluation des charges transférées par ses communes membres et de sa décision d'adopter le principe d'un fonds de concours versé par les communes sur les territoires desquels sont réalisées des opérations de voirie, d'assainissement eaux pluviales et eaux usées,

**AUTORISE** le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Champagne au titre du transfert de charges –assainissement pluvial- pour des travaux de confection de caniveaux grilles rue Louis Poirrier et rue du 73<sup>ème</sup> RI.

**2015\_06\_06 - Convention d'attribution d'un fonds de concours à la CCPC pour des travaux de voirie, réseau pluvial rue de la République et Impasse de la Burette**

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 18

Sur le rapport de M. le Maire  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

En regard du mécanisme financier adopté par la Communauté de Communes en lien avec l'évaluation des charges transférées par ses communes membres et de sa décision d'adopter le principe d'un fonds de concours versé par les communes sur les territoires desquels sont réalisées des opérations de voirie, d'assainissement eaux pluviales et eaux usées,

**AUTORISE** le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes des Portes de Champagne au titre du transfert de charges –assainissement pluvial- pour des travaux de bordures/assainissement pluvial rue de la République et Impasse de la Burette

**2015\_06\_07 - Durée d'amortissement des fonds de concours**

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 18

Sur le rapport de M. le Maire  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Les fonds de concours sus mentionnés correspondent à des subventions d'équipement et doivent être retracés en section d'investissement du budget et être amortis. A ce titre, il convient que l'assemblée délibère pour fixer la durée d'amortissement des fonds de concours indépendamment de leur destination

**DECIDE** de fixer à 1 an la durée d'amortissement des subventions d'équipement (fonds de concours versé à la Communauté de Communes) dès l'année de versement.

**2015\_06\_08 - Finances communales budget principal : décision modificative budgétaire**

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 18

Sur le rapport de M. le Maire  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

**AUTORISE** le Maire à opérer sur le budget principal de l'exercice 2015, aux modifications budgétaires présentées par redéploiement issus d'autres dépenses non engagées.

**2015\_06\_09 - Fixation des droits de place pour les cirques et les spectacles**

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 18

Sur le rapport de M. le Maire  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Les spectacles ambulants tels que les cirques, petits théâtres itinérants de marionnettes .... sollicitent des autorisations d'occupation temporaire du domaine public qui doivent donner lieu au paiement de droits de place, contrepartie de cette occupation privative à des fins commerciales.

**FIXE** le tarif des redevances d'occupation du domaine public pour les spectacles ambulants souhaitant se produire à Esternay ainsi que le montant de la retenue de garantie demandée, restituée en fin d'occupation si aucun dommage n'a été occasionné.

**2015\_06\_10 - Processus d'implantation d'une Maison de Services Publics associée au bureau de poste d'Esternay**

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 18

Sur le rapport de M. le Maire  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

*Un plan partenarial entre l'Etat et la Poste vise à accélérer la création de maisons de services au public pour assurer la présence et la qualité des services de proximité dans les territoires, notamment dans les zones rurales.*

*L'objectif est d'améliorer l'accès à tous les services assurés par les grands opérateurs nationaux et locaux de services de proximité. Pôle emploi, les caisses d'assurance maladie, de retraite, d'allocations familiales, de mutualité sociale agricole, La Poste et GrDF. Portées par une commune ou une intercommunalité, une association un groupement d'intérêt public ou La Poste, les maisons de services au publics regroupent en un lieu unique, une gamme élargie de services. Elles permettent à tout un chacun de trouver écoute, aide et accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne.*

Dans ce cadre, il informe que le Groupe La Poste, dans la perspective d'une première implantation, a proposé à la Commune l'intégration d'une Maison de Services publics dans un espace mutualisé avec le bureau de poste d'Esternay.

Considérant,

Que la présence ou l'accès à l'information des services fait partie de la vie au quotidien des habitants,

Que ce processus répond d'une préoccupation des élus du bourg centre qu'est Esternay,

Que la stratégie proposée par le groupe « La Poste » permet de conforter voire amplifier cela et ne peut que renforcer et consolider la présence postale locale,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** à l'implantation d'une Maison de Services Publics associée au bureau de poste d'Esternay

**2015\_06\_11 - Modalités d'exploitation de la licence IV acquise par la Commune**

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Sur le rapport de M. le Maire  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

La Commune s'est portée acquéreur de la licence IV du Bar-Restaurant-Hôtel de l'Union en septembre 2013. Cette licence doit être active, c'est-à-dire qu'un débit de boissons doit être en activité de façon régulière. Or, le délai d'expiration d'une licence est de 3 ans.

Les services municipaux n'ont pas les moyens matériels pour gérer directement un débit de boissons de catégorie IV et la Commune est dans l'obligation de mettre à disposition cette licence auprès d'une structure, associative de préférence. L'Association du Comité des Fêtes d'Esternay apparaît comme étant la structure la mieux adaptée pour gérer cette licence pour élargir et apporter en sus de ses animations, des moments particuliers d'accueil, d'échange, de partage de service et de convivialité.

Considérant que la mise à disposition de la licence IV auprès de l'Association permet de maintenir l'activité de la licence,

**APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de la licence IV auprès de l'Association du Comité des Fêtes d'Esternay

*M. Nicolas PERDREAU, Président de l'Association du Comité des Fêtes n'a pas pris part à la présente décision.*

**2015\_06\_12 - Création d'une commission extra municipale du Patrimoine**

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 18

Sur le rapport de M. le Maire  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Les remarques et constats faits tout autant par le Maire que les élus, la population et de nombreux visiteurs montrent une détérioration de la qualité d'entretien du patrimoine communal, bâti et non bâti.

La mairie doit modifier son mode de fonctionnement pour améliorer l'entretien du patrimoine communal et palier aux manques d'entretien général.

En regard de ce constat, il importe de former une commission extra municipale qui a pour objectif d'associer les citoyens volontaires à la vie de la commune en favorisant le dialogue avec les élus sur différents domaines définis de la vie de la commune ; d'enrichir et d'orienter l'action municipale grâce aux propositions faites par la commission et faire bénéficier la commune de l'expérience des starnaciens, de leurs compétences et de leur connaissance du terrain,

**DECIDE** la création d'une commission extra municipale « PATRIMOINE » sous le pilotage de l'adjoint en charge de ce domaine par délégation du maire et fixe le nombre de ses membres à 12 ; 6 membres représentants du conseil municipal désignés ce jour, 6 membres extérieurs représentants des spécialistes ou ayant des connaissances particulières en matière de Patrimoine.

**PROCEDE** à la désignation des 6 membres représentants du conseil municipal

**PRECISE** que la désignation des 6 membres extérieurs fera l'objet d'une prochaine délibération après consultation auprès des administrés.

#### **2015\_06\_13 - Création d'une commission extra municipale environnement cadre de vie**

*Nombre de conseillers présents : 17*

*Nombre de suffrages exprimés : 18*

Sur le rapport de M. le Maire  
*A l'unanimité des membres présents et représentés,*

Les remarques et constats faits tout autant par le Maire que les élus, la population et de nombreux visiteurs montrent une détérioration de la qualité environnementale.

La mairie, bien consciente des problèmes d'entretien de la commune (tontes, fleurissement, désherbage, balayage des rues, entretien des parterres ..... ) doit modifier son mode de fonctionnement pour améliorer les conditions de vie dans la commune. Espaces verts, propreté des rues sont autant de problèmes que celle-ci doit savoir mieux maîtriser.

La propreté de la commune est l'affaire de tous.

En regard de ce constat, il importe de former une commission extra municipale qui a pour objectif d'associer les citoyens volontaires à la vie de la commune en favorisant le dialogue avec les élus sur différents domaines définis de la vie de la commune ; d'enrichir et d'orienter l'action municipale grâce aux propositions faites par la commission et faire bénéficier la commune de l'expérience des starnaciens, de leurs compétences et de leur connaissance du terrain,

**DECIDE** la création d'une commission extra municipale « ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE » sous le pilotage de l'adjoint en charge de ce domaine par délégation du maire et fixe le nombre de ses membres à 14 ; 7 membres représentants du conseil municipal désignés ce jour  
7 membres extérieurs représentants des spécialistes ou ayant des connaissances particulières en matière de Patrimoine.

**PROCEDE** à la désignation des 7 membres représentants du conseil municipal

**PRECISE** que la désignation des 7 membres extérieurs fera l'objet d'une prochaine délibération après consultation auprès des administrés.

#### **Affaires diverses**

\_ Point sur les travaux en cours au niveau des orientations du schéma de mutualisation avec la Communauté de Communes et ses communes membres. Le conseil sera appelé à donner son avis sur le schéma de mutualisation soumis aux communes par le Président de la Communauté de Communes.

\_ Une réunion aura lieu en septembre avec M. le Préfet qui aura pour objet de parfaire l'information des membres de la CDCI sur le volet intercommunalité, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) puis une seconde en octobre pour la présentation du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale.

\_ Information et diffusion d'une plaquette « RAM » Relais des assistants (es) Maternels (elles). Une réflexion est actuellement menée autour de la mise en place d'un RAM.

\_ Ecole de Musique La Starnacienne : une nouvelle organisation est réfléchi.

\_ Durant l'été, la commune a reçu la visite du Jury Régional des Villes et Villages Fleuries. En raison d'un contretemps, les conclusions et rapport du jury sont reportés courant octobre.

\_ Bilan financier de la Fête du 14 juillet.

\_ Jean-Luc BATONNET : point sur la rentrée scolaire et sur les travaux en cours d'achèvement.

\_ Dates programmées des prochaines séances de conseil : 6 octobre 2015 – 3 novembre 2015 – 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21:30 .

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits**

Le maire,

Patrice VALENTIN

le Maire



**Patrice VALENTIN**

Ce document a été signé électroniquement  
sous sa forme originale le 07/09/2015 à  
Référence : cfb435d128fe6b4bf3a723df96c095